

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 6 mars 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 4 p. (378r, 379r, 380v, 381r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 6 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47610>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 mars 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur une pompe : Godin félicite Grebel pour la conception de la pompe n° 1 mais lui indique qu'il a peur de livrer au public des appareils dont l'usage est complexe et souhaite que l'appareil puisse être simplifié. Sur les calorifères Huet : Godin recommande d'emmagasiner uniquement les appareils susceptibles d'être contrefaçons. Sur une cuisinière à portes rabattantes à acquérir pour être examinée. Sur une addition au brevet des buanderies. Sur un nouveau brevet d'émaillage : Godin ne souhaite pas intenter de nouveaux procès à ce sujet car le brevet est compromis. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : Godin est préoccupé par le fait que les experts ne déposent par leur rapport, craint que de nouveaux procès en contrefaçon soient une complication dans la licitation, et souhaite en parler avec Cresson.

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils et matériels](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Huet \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 6 Mars 74

Cher Monsieur Grabel,

L'idée de votre pompe n° 1  
me paraît assez bien comprise,  
malgré cela je vous vous dire  
que j'ai passablement peur de  
lancer aux mains d'un public  
ignorant des appareils qui  
exigent une certaine science  
pour savoir s'en servir. Le  
public ne comprendra pas  
facilement le moyen de bien  
faire marcher le robinet, et  
surtout de le fermer en temps  
convenable pour s'entretenir  
en bon état. Si on trouvait  
le moyen de soulager les deux  
simples, comme vous l'indiquez

dans le plan par un système  
à l'intérieur du tuyau de  
pompe, je crois que cela n'aurait  
aucun que tous les robinets du  
monde. Je me demande donc  
s'il ne serait pas possible de  
fondre le corps de pompe avec  
un petit tube placé sur le côté  
dans toute la hauteur, dans lequel  
descendrait une triangle de fer  
à l'aide de laquelle on pourrait  
soulever les soupapes, en en  
logeant le moyen au-dessous  
du piston, et au-dessus de la  
soupape du corps de pompe.  
Mais il est évident que quand  
la pompe serait vide, cela  
donnerait lieu à une prise  
d'air qui empêcherait l'aspi-  
tion, à moins que la triangle  
ne soit emboîtée dans une boîte  
à filasse, et c'est alors qu'il faudrait  
un circonvenient pour enlever  
sans un autre.

Ma conclusion va donc

être celle-ci : c'est que tout ce trouvant bon, le système que vous me proposerez, je voudrais bien qu'il puisse être simplifié pour les paysans qui en feront usage.

— Je ne vois pas grande utilité à faire venir les calorifères. Nous nous arriverions ainsi à avoir un véritable magasin de linge produit. Il faut auparavant s'arrêter aux choses qui peuvent renfermer une contrefaçon.

Quant à la copie des modèles, je ferai en causer avec l'avocat avant de se mettre en frais d'acheter les meubles.

Il peut être plus utile d'acheter une cuisine à portes rabattantes pour voir de quelle manière elles sont construites. L'addition au drap de boudoirs ne me paraît pas très nécessaire, ce qu'il importe c'est d'en finir avec les modèles, et ce n'est absolument pas mai-

qui ai dit d'en retarder l'ac-  
tuation, car il y a longtemps  
qu'elles seraient faites si j'étais  
à Guise. Il y a donc à faire  
travailler les ouvriers, en  
conséquence.

Il est bien entendu que mon  
brevet d'émaillage étant confor-  
mis, je n'ai pas à aller interro-  
ger de nouveaux procès à ce sujet.

Je vous avoue même que je  
suis très préoccupé de voir que  
le rapport des experts dans mon  
affaire de licitation ne se dépose  
pas ; je ne sais si de nouveaux  
procès en contrefaçon ne seront  
pas une complication facétueuse  
dans la licitation. Il faudrait bien  
d'en causer avec M. Cresson.

Bien à vous

Godin